

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 132

présenté par
M. Cinieri

TITRE

Au titre, supprimer le mot :

« jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de protéger tous les mineurs, même lorsqu'ils ont plus de 15 ans.